

Extrait du registre des délibérations  
du conseil de la communauté de communes  
du Val d'Amour

République française  
Département du Jura

## Séance du 04 décembre 2023

Date de convocation

**24 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, lundi 04 décembre à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Ounans au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

### **Groupe scolaire de Mont sous Vaudrey - Etude sur les incidences financières et juridiques d'un portage par une SPL N°153/2023**

Nombre de membres

**39**

Présents

**35**

Représentés

**1**

Excusés

**4**

Votants

**36**

#### **Présents**

**Mesdames** Desarbres, Paillot, Sermier, Masuyer, Valot, Giancatarino, Faivre, Hählen, Alixant, Pate, Junod.

**Messieurs** Dejeux, Degay, Brochet, Timal, Poulin, Pichon, Poctier, Truchot, Rougeaux, Ramaux, Baton, Magdelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Théry, Della Santa, Vuillet, Brugnot, Coutrot, Bigueur, Besia, Mairot.

**Excusés** Mmes Falcinella-Gillard, MM. Chevanne (procuration à Mme Valot), Koehren, Schouwey.

#### **Absents**

Vu la demande des élus à l'occasion du Conseil communautaire du 9 juin 2016, d'intégrer à la modification des statuts la création des groupes scolaires,

Vu les statuts modifiés par arrêté préfectoral du 1er janvier 2017,

Vu l'intérêt communautaire modifié par délibération n°119/2017 du 7 juillet 2017,

Vu la délibération n°191/2017 du 18 décembre 2017, par laquelle le Copnseil communautaire validait le schéma d'organisation scolaire autour de 4 groupes,

Vu les statuts modifiés par arrêté préfectoral du 11 décembre 2020,

Vu la délibération n°95/2022 du 24 mai 2022, par laquelle le Conseil communautaire engageait les démarches pour la conduite du projet de construction d'un groupe scolaire sur la commune de Mont sous Vaudrey,

Vu les propositions financières des cabinets ADALTYS et AGORA,

Considérant la nécessité de bénéficier d'une expertise pour conduire l'étude juridique et financière,

Considérant l'accompagnement financier proposé par la Banque des Territoires,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 35 voix pour et 1 abstention :

- Retient la proposition du cabinet AGORA pour un montant de 7 776€ TTC,
- Autorise le Président à solliciter l'appui financier auprès de la Banque des Territoires pour la conduite de cette étude,
- Autorise le Président à signer les actes à intervenir.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**Etienne Rougeaux**  
Le Président



**Alain Fraichard**  
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le .....  
Et publié et affiché  
Le .....